RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DocuSign Envelope ID: 6DFEE2F9-FBC0-446D-A5FB-2D746C330917

A.F.C. MENUISERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 3 rue des Essards, Sainte Anne
85670 ST CHRISTOPHE DU LIGNERON
751 239 526 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1/7/2024

Le 1/7/2024

Les associés de la Société A.F.C. MENUISERIE se sont réunis en Assemblée Générale Oridinaire, au 3 Rue des Essards, Sainte-Anne – 85670 ST CHRISTOPHE DU LIGNERON, sur convocation adressée à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony QUAIREAU, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- la lettre de démission du Président.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DocuSign Envelope ID: 6DFEE2F9-FBC0-446D-A5FB-2D746C330917

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Anthony QUAIREAU de ses fonctions de Président au 31 mai 2024 à 23h59, le remercie pour les services rendus à la Société et décide de nommer, en qualité de Présidente de la Société, à compter rétroactivement du 1er juin 2024 minuit, et sans limitation de durée :

- **La Société HOLDING ANTHONY QUAIREAU,**

Société à responsabilité limitée au capital de 483 000 euros, dont le siège social est fixé au [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 928 368 331, représentée par ses Gérant, Monsieur Anthony QUAIREAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Société HOLDING ANTHONY QUAIREAU, représentée par son Gérant, Monsieur Anthony QUAIREAU, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Présidente et confirme qu'elle remplit ainsi que son représentant les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de Directeur Général de la Société, à compter rétroactivement du 1er juin 2024, et ce sans limitation de durée :

- **Monsieur Anthony QUAIREAU**

Né le
Deme[redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Anthony QUAIREAU disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente et des mêmes limitations.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Anthony QUAIREAU aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Anthony QUAIREAU ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DocuSign Envelope ID: 6DFEE2F9-FBC0-446D-A5FB-2D746C330917

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les dirigeants nouvellement nommés.

La Société HOLDING ANTHONY QUAIREAU
Bon pour acceptation des fonctions de Présidente
Représentée par Monsieur Anthony QUAIREAU, Gérant



M. Anthony QUAIREAU
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

